
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION MODIFICATIVE ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : **Communauté de Communes CAMPAGNE DE CAUX** (Département de la SEINE MARITIME)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil de Communauté demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section A numéro 771 pour une contenance totale de 1 646 m².

POS/PLU : Zone UB

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. Le projet prévoit la construction d'une crèche et d'une RAM (relai assistante maternelle). La configuration du site permet d'envisager une construction intégrant, sur deux niveaux, 6 à 8 logements. Densité : 20 logements/ha.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **18 janvier 2019 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRES : **Indivision BERRE/BARREL**

ÉVALUATION
DOMANIALE : Avis des domaines du 20/12/2017 : 160.000 € + 10 % de négociation + 5,5 % environ et arrondi de frais notariés

IMPUTATION : **Compte n° 920533 – C.C CAMPAGNE DE CAUX « JEEH Pneus »**
Enveloppe projet : 186 000 €

ROUEN le 25/07/2019

Le Directeur Général
La Directrice Générale Adjointe de
de l'EPF Normandie
L'Établissement public foncier de Normandie


Christophe MUTEL

29 JUL. 2019
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION EN DATE DU 24 JANVIER 2019
